

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 23 septembre 2021, à 20 h, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Émond tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à la séance par visioconférence.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

Travaux de finition intérieure de l'entrepôt de l'immeuble du 41, rue Vue-du-Manoir

2021-09-184

Considérant l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que ce Conseil souhaite compléter les travaux requis à l'entrepôt municipal;

Considérant l'offre de service présentée par Construction R.A.R Dusseault inc. pour la finition intérieure de l'entrepôt;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil retienne les services de Construction R.A.R Dusseault inc., pour la réalisation des travaux de finition intérieure de l'entrepôt municipal de l'immeuble du 41, rue Vue-du-Manoir, au coût de 10 000 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-09-185

Travaux de pavage dans divers rangs

Considérant que des travaux de pavage sont requis dans diverses sections de rangs de la Municipalité;

Considérant les offres de service présentées par Groupe 132 pour la réalisation des travaux requis avec une quantité approximative de 77 tonnes métriques d'asphalte;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil retienne les services de Groupe 132 pour la réalisation de travaux d'asphaltage dans une partie du rang Saint-Patrice, du rang Vivian, du 5^e Rang et du Bord-de-l'Eau, au coût estimé de 18 325 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-521.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-09-186

Équipements requis pour véhicules des travaux publics

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition d'un camion RAM 2021 pour les travaux publics;

Considérant que ce véhicule doit être muni des équipements requis lorsqu'il intervient sur la voie publique, et ce, afin d'accroître la sécurité des employés municipaux et des usagers de la route;

Considérant que le coût de l'ensemble des équipements requis pour le nouveau véhicule afin de répondre aux normes de sécurité pour l'ensemble du réseau routier de la municipalité est estimé à 3 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil autorise l'achat et l'installation de l'ensemble des équipements requis sur le camion RAM 2021 pour intervenir sur la voie publique en toute sécurité et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 03-31030-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-09-187

Servitude relative à l'installation et l'entretien d'un afficheur de vitesse

Considérant que ce Conseil souhaite faire l'installation d'un afficheur de vitesse en bordure de la rue Principale;

Considérant que le ministère des Transports a autorisé l'installation de cet équipement;

Considérant que l'emplacement retenu par le Conseil municipal pour l'installation de l'afficheur de vitesse en bordure de la rue Principale se situe sur le lot 5 830 844 et nécessite une servitude;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise la conclusion d'une entente établissant les conditions relatives à l'installation et l'entretien d'un afficheur de vitesse sur l'immeuble appartenant à M. Réjean Hébert et Réjeanne Brouillard, annule la résolution numéro 2021-07-124 de ce Conseil et autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-David, tout document requis relatif à la présente entente.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Levée de la séance

2021-09-188

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier